



## Déclaration de vacance de fauteuils à l'Académie des beaux-arts (section des membres libres)

---

Au cours de sa séance plénière du mercredi 13 mai 2026, l'Académie des beaux-arts a déclaré ouverte **la vacance de deux fauteuils dans la section des membres libres** :

- fauteuil III précédemment occupé par **Hugues R. Gall (1940-2024)**

- fauteuil IV précédemment occupé par **Muriel Mayette-Holtz** qui a rejoint la nouvelle section de mise en scène.

Les candidats, de nationalité française, doivent adresser **leur lettre de candidature** au secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Monsieur Laurent Petitgirard et l'envoyer **avant le mercredi 27 mai à 12 heures** à l'attention de :

Monsieur Cyril Barthalois  
Secrétaire général de l'Académie des beaux-arts  
Palais de l'Institut de France  
23, quai de Conti  
75270 Paris cedex 06

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [cyril.barthalois@academiedesbeauxarts.fr](mailto:cyril.barthalois@academiedesbeauxarts.fr)

**Les candidats doivent préciser, dans leur candidature, sur lequel des deux fauteuils ils sont candidats.**

**Ces deux élections auront lieu au cours de la séance plénière du mercredi 24 juin 2026.**

### L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 69 membres, 16 membres associés étrangers et 69 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle a ouvert en octobre 2025 *La Galerie de l'Académie des beaux-arts*, son nouvel espace d'exposition.

---

**Hermine Videau – Directrice de la communication  
et des prix**  
mél : [com@academiedesbeauxarts.fr](mailto:com@academiedesbeauxarts.fr)

**Pauline Teyssier**  
**Chargée des relations presse**  
tél : 01 44 41 44 58  
mél : [pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr](mailto:pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr)